

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier de classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de la rue de Champagne, quartier des Plantées à Meyzieu.

L'opération de réhabilitation du centre commercial Les Plantées à Meyzieu est achevée et la remise des ouvrages du réaménagement des espaces extérieurs a été effectuée.

Il convient donc, aujourd'hui, de procéder aux cessions de terrain par la copropriété Les Plantées et la commune de Meyzieu, à la communauté urbaine de Lyon.

Ainsi, la rue de Champagne, voie ouverte à la circulation générale et desservant le centre commercial ainsi que la copropriété, doit être incorporée dans le domaine public.

Il est donc nécessaire qu'elle soit classée dans le domaine public de voirie communautaire où elle représentera une superficie de 3 139 mètres carrés environ.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 23 septembre 1998, j'ai prescrit, par un arrêté en date du 29 avril 1999, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 1er au 15 juin 1999 inclus.

Aucune observation n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier de classement ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 23 septembre 1998 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 29 avril 1999 ;

Vu les résultats de l'enquête réglementaire qui s'est déroulée du 1er au 15 juin 1999 ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Sanctionne** les résultats de l'enquête publique réglementaire.

**2° - Prononce** le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de la rue de Champagne, quartier des Plantées à Meyzieu.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété au profit de la communauté urbaine de Lyon, de la rue de Champagne, quartier des Plantées à Meyzieu.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,